









Force Ouvrière SNPACM – 50 rue Henry Farman - 75720 PARIS CEDEX 15 – Tél : 01.58.09.43.50 http://www.fodgac.fr

26 septembre 2017

GT PROTOCOLAIRE N°23 – 2^E REUNION MODERNISATION DE L'INFORMATIQUE DE GESTION

La 1ere réunion de ce Groupe de Travail, du 27 juin dernier était consacrée à une prise de contact. Les sujets de travail précis ont enfin été définis lors de cette 2eme réunion.

Sécurité des Systèmes d'Information

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI DGAC) a exposé les grands axes de travail des prochains mois sur l'application de la PSSI dans les différents services de la DGAC. Les Administrateurs Informatique de Gestion seront les personnels qui seront impactés pour mettre en place les nouvelles consignes de sécurité informatique, sur le Système d'Information de Pilotage et Gestion (SIGP).

L'outil myPSSI permettra à tous les agents de la DGAC de connaître la PSSI DGAC, en identifiant les risques, les procédures et les consignes associées.

Très vite, les débats ont mis en évidence que malgré une bonne volonté de tous les personnels concernés, il faudra des ressources pour pouvoir appliquer correctement les consignes. FO a souligné qu'il fallait également travailler sur le **périmètre d'intervention des AIG**: ce GT doit inclure les besoins des services sur l'Informatique de Gestion mais aussi sur le péri-opérationnel (Informatique spécifique aux directions métiers, et non recensées par le SIGP géré par SSIM).

Le SSIM a ensuite présenté les démarches entreprises pour sécuriser d'une manière globale le SIGP. FO a souligné le travail important fait par le SSIM sur ces axes d'amélioration, mais a souligné que les récents départs et mutations vers des services hors SSIM ne vont pas arranger la situation déjà très tendue.

Pilotage et formations aux AIG

Le SSIM prévoit de nous présenter à la prochaine réunion des nouvelles procédures pour améliorer les consignes faites aux AIG. Un travail sera fait avec SDP6 pour mettre en place pour les AIG des formations spécifiques concernant la sécurité (le catalogue des formations pourrait être enrichi).

La sécurité étant un élément de plus en plus important dans les tâches des AIG, FO a proposé que ces formations soient inscrites dans le parcours professionnel d'un AIG. Ces modules pourraient être nécessaires pour permettre aux AIG d'avoir tous éléments en main pour réagir et intervenir de manière efficace sur le SIGP. Ces modules devront permettre une **reconnaissance de la maitrise en termes de sécurité** de nos systèmes d'information, en termes d'outils et de procédures.

Effectifs de référence et périmètre des AIG

Lors de notre entrevue du 25 juillet dernier (voir notre compte-rendu FO) avec la secrétaire générale, FO avait demandé et obtenu que ce GT définisse un effectif de référence pour la DGAC, pour toutes les fonctions d'Informatique de Gestion.

FO souhaite avancer rapidement sur ce travail, afin de pouvoir embaucher au plus vite des personnels DGAC, en priorité des Ouvriers d'Etat pour les métiers d'AlG. Pour cela, il faut :

- Définir le **périmètre de de toutes les fonctions de l'Informatique de Gestion à la DGAC**, en prenant en compte les besoins des directions Métiers (DSAC, DSNA, SNIA, SSIM, etc.), péri-opérationnel compris.
- Définir ensuite un **effectif de référence** qui permettra de réaliser correctement ces missions.

FO déplore que, depuis des mois, différents travaux ont déjà été menés sans que l'on sache précisément qui fait quoi à la DGAC.

FO a demandé de repartir de l'existant (travail déjà fait par AERIAL en 2016 + GT AIG avorté en 2016), et ensuite de connaitre les besoins précis des services en poste. FO dénonce le fait que certains services brident leurs demandes d'AVE (l'informatique de gestion n'étant pas « cœur de métiers »), avant même les différents arbitrages par les directions et SDP.

FO a rappelé que la mise en place du marché « support local », pour renforcer les équipes d'AlG en sous-effectifs, ne peut venir qu'en support ponctuel des équipes DGAC, et qu'il faut continuer à **recruter des Ouvriers d'Etat de la famille Informatique**. Le RSSI nous a rejoint pour souligner qu'un prestataire externe, malgré les précautions et les engagements que l'on peut lui faire signer, peut augmenter les risques si ce prestataire possède le mot de passe administrateur et a accès au cœur du système d'information. Le projet d'externaliser le « support de proximité » ne va pas dans le bon sens : à multiplier les intervenants non DGAC dans notre Système d'Information, on fragilise globalement la sécurité de nos réseaux.

Vos représentants FO

Martine PREIRA (SSIM), Yannick LEJEUNE (DSAC-O), Gérald FONTANIERE (DSAC-CE), Cédric CARON (SNA-SE), Franck DUPONT (SNA-GSO).

